



Test de Développement Général (TDG)

Préalable à l'admission aux programmes de formation professionnelle

À quoi sert un TDG?

La réussite du test de développement général donne la possibilité d'accéder aux programmes de formation professionnelle pour les personnes qui n'ont pas les préalables scolaires normalement requis pour ces programmes.

Selon le programme de formation professionnelle choisi, certains **préalables spécifiques** pourront cependant être complétés avant de passer le TDG.

Une rencontre avec une conseillère en formation scolaire des SARCA permettra d'établir le parcours nécessaire.

NOTE :

*Règle générale, il faut avoir 16 ans pour être admissible en formation professionnelle. Cependant, il faut avoir **18 ans** pour être admissible avec la réussite d'un TDG.*

Comment se présente le TDG?

- le TDG comprend 100 questions avec choix de réponses. Elles sont regroupées en 5 sections qui sont minutées soit :
 - ➔ raisonnement mécanique
 - ➔ sciences
 - ➔ résolution de problèmes
 - ➔ compréhension de l'écrit
 - ➔ maîtrise de la langue
- la durée totale de la séance est de 2 h
- la **calculatrice est obligatoire** pour la partie « résolution de problèmes »
- le seuil de réussite est de 45% pour l'ensemble du test
- seule la mention Succès ou Échec apparaîtra sur le relevé des apprentissages du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- en cas d'échec, le droit de reprise ne peut s'exercer qu'après un an suivant la date de passation du test. Dans ce cas, **le test doit être repris dans son ensemble et ne pourra être repris qu'une seule fois**

Pour s'inscrire au TDG

- ➔ le **coût** du TDG est de **60\$**.
- ➔ Les personnes intéressées à s'inscrire au TDG doivent se présenter aux services centralisés SARCA du centre Champagnat.
- ➔ L'inscription se fait immédiatement après la rencontre avec une conseillère en formation scolaire afin de procéder à l'ouverture d'un dossier.
- ➔ Les résultats seront postés dans les quinze jours suivant l'examen. Si toutefois vous avez besoin des résultats rapidement, une lettre de votre établissement sera exigée.



Documents obligatoires requis

- ➔ carte d'assurance-maladie ou permis de conduire***
- ➔ une pièce d'identité :
 - Personnes nées au Québec**
 - ⇒ certificat de naissance (émis par le Directeur de l'état civil) ou
 - ⇒ baptistaire (émis avant le 1^{er} janvier 1994)
 - Personnes nées ailleurs au Canada (autres provinces)**
 - ⇒ certificat de naissance
 - Personnes nées hors Canada**
 - ⇒ preuve de citoyenneté ou
 - ⇒ preuve de résidence
 - Personnes ayant étudié au Québec**
 - ⇒ relevé de notes récent du MELS et/ou bulletins de 1^{ère}, 2^e et 3^e secondaire réussis de la commission scolaire et/ou résultats d'examens au secteur des adultes.

*** Sinon, veuillez vous informer aux SARCA pour ces documents manquants.

Avant de s'inscrire au test

- ➔ Vous devez rencontrer une conseillère en formation scolaire afin de recevoir une lettre autorisant la passation du TDG.
- ➔ Nous vous suggérons d'utiliser la capsule téléphonique du **(514) 350-8800 en choisissant les options suivantes 2-3-1** pour connaître les dates et heures de disponibilité des conseillères en formation scolaire.
- ➔ Nous conseillons aux candidats de bien se préparer. Les personnes qui souhaitent profiter de notre service d'aide à la réactivation de vos connaissances offerts au centre Champagnat pourront se procurer les cahiers au comptoir d'accueil **au coût de 10\$**.